

**RALLYE JEUNES – YACCO – FFSA 2022**  
**REGLEMENT SPORTIF COPILOTES**

La Fédération Française du Sport Automobile (ci-après « FFSA ») organise une opération de détection de copilotes, afin de proposer aux copilotes un accès au programme sportif Rallye Jeunes et devenir le(s) copilote(s) des lauréats RALLYE JEUNES-YACCO-FFSA. Cette opération a aussi pour but l'émergence de nouveaux copilotes susceptibles de naviguer les meilleurs représentants de la France dans les compétitions nationales et internationales. Cette opération est dénommée :

« RALLYE JEUNES-YACCO-FFSA COPILOTES »

Elle est constituée :

- De 5 sélections régionales organisées par la FFSA,
- D'une Finale Nationale organisée pendant la Finale Nationale « RALLYE JEUNES-YACCO-FFSA » Pilotes.

**ARTICLE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION.**

Peuvent s'inscrire à « RALLYE JEUNES-YACCO-FFSA COPILOTES », les hommes et les femmes de nationalité française, en possession du permis de conduire B et âgés de 18 ans minimum le jour de la finale. Les candidats devront être nés après le 1er janvier 1987 et avoir été titulaire d'une licence FFSA dans le passé ou avoir souscrit une licence FFSA avant le 20 août 2022.

Cependant toute personne plus âgée, désireuse de s'inscrire aux sélections, en ont la possibilité : ces personnes ne pourront prétendre à accompagner les lauréats pilotes, mais pourront faire partie de notre pôle de copilotes.

- Des candidats ayant été précédemment lauréats de l'opération « RALLYE JEUNES-YACCO-FFSA COPILOTES » ne sont pas autorisés à participer aux Sélections « RALLYE JEUNES-YACCO-FFSA COPILOTES ».

Au-delà de ces critères, la FFSA se réserve le droit d'exclure tout candidat qui ne correspondrait pas à l'esprit de « RALLYE JEUNES-YACCO-FFSA COPILOTES ».

**ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS AUX SELECTIONS.**

- Les inscriptions se feront par internet sur le site [www.rallyejeunes.com](http://www.rallyejeunes.com) dès le 15 juillet 2022 (selon les places disponibles). Les informations de disponibilité seront visibles sur le site internet.
- Le montant de l'inscription est fixé à 10€ (dix euros).

Nota : en cas d'annulation et/ou d'interdiction d'une sélection régionale, les frais d'inscription seront remboursés par l'organisateur.

- L'ensemble des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement sont à l'entière charge des candidats aux sélections.

**Nota :** en cas d'annulation et/ou d'interdiction d'une sélection régionale, les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement ne seront pas remboursés par l'organisateur.

**Important :**

- Le montant de l'inscription équivaut à la délivrance du Pass Rallye Jeunes FFSA valable pour une seule participation. **Il comprend** une assurance responsabilité civile. (Cf. article 10).
- En cas de non-participation d'un(e) candidat(e), le montant de l'inscription restera acquis à l'organisateur.
- Chaque candidat(e) régulièrement inscrit(e) prendra connaissance de sa convocation pour se rendre à un site de sélection sur le site internet. Il est à la charge du concurrent d'imprimer ou télécharger cette convocation et de s'en munir lors de sa participation à la sélection nationale. **A défaut, le (la) candidat(e) ne pourra pas participer à la sélection régionale choisie.**
- Les sites de sélections pourront être consultés sur le site Internet [www.rallyejeunes.com](http://www.rallyejeunes.com).

**ARTICLE 3 : CALENDRIER DES SITES DE SELECTIONS REGIONALES.**

**LES SELECTIONS COPILOTES AURONT LIEU LE DIMANCHE MATIN SUR CHAQUE LIEU DES SÉLECTIONS**

Sélections Régionales	Dates 2022
Circuit de Chambley (54)	24-25 septembre
Lyon - Circuit Actua Karting (69)	1-2 octobre
Dreux - Circuit de l'ouest Parisien	5-6 novembre
Nîmes - Circuit Lédenon (30)	19-20 novembre
Circuit du Luc (83)	3-4 décembre
Finale Nationale	
Nîmes	Du 6 au 9 décembre

*Ce calendrier est établi sous réserve de modifications.*

#### ARTICLE 4 : CONTROLES ADMINISTRATIFS LORS DES SELECTIONS.

- Tout(e) candidat(e) inscrit(e) devra obligatoirement satisfaire aux contrôles administratifs à l'accueil du site de sélection, il (elle) devra présenter une pièce d'identité, sa dernière licence FFSA, son permis de conduire ainsi que sa convocation (qu'il (elle) aura au préalable imprimé sur le site Internet ou télécharger).
- En cas de perte ou de vol de son permis, le (la) candidat(e) devra présenter une pièce d'identité en cours de validité ainsi qu'une déclaration de perte du permis de conduire établie auprès des services de gendarmerie. **A défaut, le (la) candidat(e) ne pourra pas participer à la sélection régionale choisie.** En cas de suspension ou retrait de permis, le candidat ne pourra pas participer à la sélection.

**Nota :** suivant la situation sanitaire, la FFSA fournira ses meilleurs efforts pour communiquer aux candidat(e)s le protocole sanitaire qui sera applicable.

#### ARTICLE 5 : PRINCIPE DES SELECTIONS REGIONALES.

- Les candidat(e)s devront répondre à un questionnaire technique et des connaissances des règles du rallye.
- Les candidat(e)s seront évalué(e)s lors d'une prise de notes et d'une mise en situation.
- D'autres évaluations sont prévues mais restent confidentielles jusqu'au jour des évaluations.
- Toute tentative de fraude entraînera l'élimination du (de la) candidat(e) et de ses éventuels complices.
- Après chaque sélection régionale, un(e) candidat(e) sera qualifié(e) pour la Finale Nationale de « RALLYE JEUNES-YACCO-FFSA COPILOTES » se déroulant du 6 au 9 décembre 2022.

Le (la) meilleur(e) 2ème des sélections régionales sera également qualifié(e) pour la Finale Nationale de l'opération « RALLYE JEUNES-YACCO-FFSA COPILOTES ».

Dans le cas où un(e) candidat(e) qualifié(e) pour la finale serait disqualifié(e), c'est le (la) suivant(e) au classement qui prendrait sa place.

#### Important

- Dans tous les cas, toute contestation ou litige sera tranché par le Directeur Sportif (et le jury lors de la Finale), leurs décisions seront applicables immédiatement et resteront sans réclamation/appeal.
- Toute modification du présent règlement se fera au moyen de la publication d'un additif préalablement validé par la FFSA.

- L'officialisation des résultats du 9 décembre 2022 sera notifiée aux candidats le soir même.

#### **ARTICLE 6 : FINALE NATIONALE.**

La Finale permettra d'approfondir les évaluations de compétences mais aussi de créer le lien avec les pilotes qui rechercheront leur copilote pour la saison 2023 en évoluant à bord des voitures de la coupe de marque « Stellantis Motorsport Rally Cup ».

Suivant le nombre de lauréat retenu dans le cadre de l'opération « Rallye Jeunes YACCO – FFSA 2022 » Pilotes (cf. article 6 du règlement « Rallye Jeunes YACCO FFSA 2022 » Pilotes), 1 ou 2 lauréat(s) pourront être retenu(s) dans le cadre de l'Opération « RALLYE JEUNES-YACCO-FFSA COPILOTES ».

#### **ARTICLE 7 : DOTATION.**

- le (les) lauréat(s) intégrera(ont) l'équipe « Rallye Jeunes YACCO – FFSA » en tant que copilote. Le ou les lauréat(s) se verra(ont) intégré(s) dans le programme prévu pour le (les) lauréat(s) de l'Opération « RALLYE JEUNES YACCO FFSA Pilotes 2022 » (cf. article 6 du règlement « Rallye Jeunes YACCO FFSA 2022 » Pilotes).

Le résultat sera connu le jour de la Finale Nationale.

#### **Article 8 : Engagement.**

- L'inscription à « RALLYE JEUNES-YACCO-FFSA COPILOTES » implique une totale adhésion au présent règlement et à toutes les décisions qui pourront être prises quant à son application.
- Les candidat(e)s renoncent à tout recours contre les organisateurs concernant l'exécution du présent règlement.

#### **ARTICLE 9 : IMAGE.**

- Le (la) candidat(e) participant, du seul fait de son inscription, consent à la FFSA, sans restriction de temps, l'utilisation de son nom, prénom, adresse, images, témoignages, résultats obtenus et ce par tous moyens de communication.
- Le (la) candidat(e) participant consent également à ce que son nom puisse être utilisé en association avec sa propre image, et à ce que sa voix, son nom et son image puissent être enregistrés, amplifiés et reproduits sur des films ou tout autre support et ce sans limite de durée.

#### ARTICLE 10 : ASSURANCES.

- Les personnes dûment inscrites à l'opération « RALLYE JEUNES-YACCO-FFSA COPILOTES » bénéficieront d'une assurance de responsabilité civile.

Un exemplaire du contrat d'assurance « individuelle accident » pourra être communiqué aux personnes qui en feront la demande expresse, auprès de la FFSA. Au cas où ces personnes estimeraient insuffisant le montant des capitaux et des garanties accordées, elles pourront contracter directement auprès de Willis Towers Watson (WTW), Sports & Risques spéciaux, Individuelle Accidents, Quai 33 / 33 quai de Dion Bouton / CS 70001 / 92814 Puteaux Cedex France – ffsa@grassavoye.com, des assurances facultatives optionnelles en complément de l'assurance individuelle accident à laquelle donne droit leur participation à l'opération « RALLYE JEUNES / YACCO / FFSA COPILOTES ».

#### ARTICLE 11 : ANNULATION.

En cas d'annulation, de report ou d'interdiction de tout ou partie d'une ou des sélection(s) régionale(s) ou de l'Opération « RALLYE JEUNES-YACCO-FFSA COPILOTES » 2022, ou si les circonstances de la situation sanitaire venaient empêcher la FFSA d'exécuter ses obligations, les candidat(e)s ne pourront réclamer aucun dommage et intérêt ou autre indemnité de quelque nature que ce soit au titre de l'annulation, de report, de l'interdiction ou des circonstances précitées(s).

#### ARTICLE 12 : TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL.

Dans le cadre du présent règlement, la FFSA s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le règlement européen sur la protection des données » ou « le RGPD »).

Lesdites données personnelles ne peuvent être transférées vers des pays hors de l'Union Européenne. La FFSA s'engage à mettre en place les mesures techniques et organisationnelles internes appropriées pour protéger les données à caractère personnel contre une destruction fortuite ou illicite, une perte accidentelle, une altération, une divulgation ou un accès non autorisé et ce, dès la conception.

La FFSA est seule responsable de la collecte de ces données et de leur transmission. Elle s'engage à ce titre à garantir la confidentialité des données, le respect des principes de protection des données et à n'en effectuer aucune exploitation commerciale. Le transfert des données devra à ce titre se faire via un moyen sécurisé, en ce notamment chiffré, conforme aux possibilités techniques les plus récentes pour garantir un degré de sécurité et de confidentialité adapté au risque existant.